

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-5-4

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Unité coordination Solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET DE L'INSERTION

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement pour des associations ou organismes relevant de l'Action Sociale de Proximité et de l'Insertion pour un montant total de 522 983 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne.

I. Les subventions aux associations

Les différentes demandes de subventions de la part des structures relevant de la Solidarité ont été instruites, pour les subventions de fonctionnement ou au titre d'actions dans certains cas, sur la base du principe de reconduction en 2021 des montants de subvention accordés en 2020.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter de nouvelles demandes de subventions au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 36 subventions en faveur de 30 associations et organismes pour un montant total de **422 983 €**.

Les propositions sont récapitulées ci-dessous.

• ACCES - Fonctionnement	10 500 €
• APPUIS - Fonctionnement	7 350 €
• ARSEA - Action	6 750 €
• ASS BANQUE ALIMENTAIRE - Fonctionnement	17 500 €
• ASS CRESUS ALSACE Bas-Rhin - Fonctionnement	13 680 €
• ASS CRESUS ALSACE Haut-Rhin - Fonctionnement	6 840 €
• ASS SOS FEMMES SOLIDARITE - Fonctionnement	2 000 €
• ASSOCIATION DE LA BOUTIQUE D'INSERTION COUP D'POUCE - Fonctionnement	6 650 €
• ASSOCIATION ESPOIR - Fonctionnement	69 300 €
• CCAS DE RIEDISHEIM - Fonctionnement	5 700 €
• CCAS DE THANN - Fonctionnement	4 750 €
• CCAS KINGERSHEIM - Fonctionnement	3 800 €
• CENTRE D'ENTRAITE ALIMENTAIRE LA MANNE - Fonctionnement	16 150 €
• CENTRE INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) Bas-Rhin - Fonctionnement général	37 347 €
• CENTRE INFORMATION DROITS DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE Haut-Rhin (CIDFF) - Fonctionnement Accueil de Jour	27 000 €
• CENTRE INFORMATION DROITS DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CIDFF) Haut-Rhin - action "Enfants exposés aux violences intrafamiliales"	3 500 €
• Conseil Départemental des Associations Familiales et Laïques, Défense des intérêts des familles et des individus (CDAFL) - Fonctionnement	1 750 €
• CULTURES DU CŒUR - Fonctionnement	2 000 €
• FEDERATION DE CHARITE CARITAS ALSACE - Fonctionnement	9 000 €
• L'ELAN SPORTIF - Action "des assauts dans les quartiers"	7 500 €

• L'ELAN SPORTIF - Action "Minots"	6 000 €
• LES ATELIERS DE LA PISTE ACHILLE ZAVATTA - Fonctionnement	30 000 €
• LES RESTAURANTS DU COEUR 67 - Fonctionnement	15 000 €
• MAISON DES FAMILLES DE MULHOUSE - Fonctionnement	10 000 €
• MOUVEMENT ATD QUART MONDE - Fonctionnement	17 091 €
• MOUVEMENT ATD QUART MONDE - Action rencontre nationale	2 000 €
• MOUVEMENT DU NID - Fonctionnement	15 000 €
• SECOURS POPULAIRE FRANCAIS Haut-Rhin - Fonctionnement	4 750 €
• SECOURS POPULAIRE FRANCAIS Bas-Rhin - Fonctionnement	5 000 €
• SERVICE D'URGENCE SOCIALE (SURSO) - Fonctionnement	14 700 €
• SOS AMITIE - Fonctionnement	735 €
• UNION DEP ASSOC FAMILIALES DU HAUT-RHIN (UDAF 68) - Action Développement du dispositif de parrainage de proximité	2 000 €
• UNION DEPART ASSOC FAMILIALES BAS-RHIN (UDAF 67) - Action PASS contre le surendettement	5 640 €
• Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles du BAS-RHIN - Fonctionnement	2 000 €
• SOLIDARITE PAYSANS ALSACE - Fonctionnement	4 000 €
• FACE ALSACE MULHOUSE - Action "Nouveau départ"	30 000 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 €, selon le modèle de la convention type joint au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté lors de sa séance du 7 mai 2021.

II. Actions « parentalité » dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté

L'Etat et le Département du Bas-Rhin ont signé une convention d'engagement dans la lutte contre la pauvreté et la précarité le 20 décembre 2018. A ce titre, le développement volontariste du soutien renforcé à la parentalité sur l'ensemble du territoire a été réaffirmé.

Ainsi, dans le cadre de l'enveloppe inscrite à la convention de prévention et de lutte contre la pauvreté, des subventions aux associations œuvrant au titre de la parentalité conformément aux orientations prévues, et suite à l'appel à projet lancé pour le développement de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - ou de type LAEP - dans des territoires non couverts, visant à soutenir également les Collectivités dans cette dynamique, il est proposé d'attribuer cette année un montant global de subventions de **70 000 €** pour les actions suivantes :

- Rendre possible plus rapidement l'accueil effectif des enfants à besoins éducatifs particuliers au travers du soutien financier :
 - Du projet de l'APEDI à hauteur de 40 000 € pour la création d'une équipe mobile d'accueil en structure petite enfance d'Alsace sur le territoire du Bas-Rhin, visant à permettre un appui temporaire par la mise à disposition d'un professionnel au sein des structures. Cette nouvelle équipe sera adossée à l'équipe mobile petite enfance de conseil et d'orientation de l'association APEDI et atteindra progressivement 5 ETP.

- Stabiliser certaines des offres de service développées en 2020, répondant aux critères d'adaptabilité et d'ouverture le samedi au travers de :
 - L'association Préembulle, pour son LAEP de Beinheim avec offre le samedi, pour un montant de 5000 €.
 - L'association Poisson Plume, pour son accueil type LAEP à Schiltigheim, avec son offre le samedi pour un montant de 15 000 €.
 - Le centre socio culturel de Sarre-Union, accueil type LAEP à Sarre-Union et la structuration de son offre de parcours parents isolés, pour un montant de 6 500 €.
 - L'association générale des familles, au titre des actions parentalité et ses adaptations aux publics les plus vulnérables et éloignés des services, pour un montant de 3 500 €.

III. Le Réseau Parents 68

Le Réseau Parents 68 a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- Permettre le développement des relations entre les parents,
- Faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, le réseau fédère et finance sur le territoire du Haut-Rhin des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Les différentes actions, ainsi financées par le réseau, ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique relative au soutien à la parentalité. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité européenne d'Alsace, la Mutualité Sociale Agricole et l'association ARSEA dès 2005. Il lance annuellement des appels à projet qui permettent de sélectionner et de financer les actions de soutien à la parentalité portées par des organismes tiers, chaque financeur versant directement sa quote-part à ces derniers.

Suite à la réunion du Comité de financement du 7 avril 2021, il est proposé d'allouer, pour l'année 2021, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- **30 000 €** pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Accorder des subventions de fonctionnement d'un montant total de 522 983 € selon le détail joint en annexe du présent rapport et réparti comme suit :

- 422 983 € en faveur de 30 associations et organismes relevant de l'action sociale de proximité et de l'insertion ;
- 70 000 € pour la mise en œuvre des actions « parentalité » dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ;
- 30 000 € en faveur d'associations et d'organismes relevant du Réseau Parents 68 ;

- Approuver le modèle de convention relatif aux subventions de fonctionnement, joint en annexe du présent rapport ;

- M'autoriser à signer une convention avec chacune des structures mentionnées en annexe du présent rapport, bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € ;

- Préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique, par dérogation du Règlement Budgétaire et Financier, afin de permettre aux associations et organismes de poursuivre leurs actions malgré les difficultés liées au contexte sanitaire actuel ;

Le montant des subventions sera prélevé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 :

P1420001 T02 (65-65748-428) pour un montant de 408 733 €

P1420001 T02 (65-657362-428) pour un montant de 14 250 €

P1480001 T08 (65-65748-420) pour un montant de 70 000 €

P1420001 T05 (65-65748-428) pour un montant de 23 700 €
P1420001 T05 (65-657348-428) pour un montant de 1 200 €
P1420001 T05 (65-657362-428) pour un montant de 150 €
P1420001 T05 (65-657358-428) pour un montant de 4 800 €
P1420001 T05 (65-657382-428) pour un montant de 150 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY